COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

2 mars 2022

CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LE CHLORHYDRATE DE ZILPATÉROL

Chers membres et observateurs du Codex,

Vous vous souviendrez certainement que la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius nous a chargés, en tant que Président et Vice-Présidents de la Commission, de «mener une consultation informelle auprès de toutes les parties concernées en vue d'encourager et de permettre la poursuite des efforts visant à aboutir à un consensus avant sa quarante-cinquième session» et de «présenter, deux mois avant la quatre-vingt-troisième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC), un rapport qui éclairera la poursuite du suivi et de l'examen critique que le Comité exécutif mène, puis qui alimentera d'autres discussions à la quarante-cinquième session de la Commission».

La présente lettre définit l'approche que le Président et les Vice-Présidents souhaitent adopter pour engager ces consultations informelles, et elle explique comment les membres et observateurs peuvent s'impliquer dans le processus.

Nos approches prendront en considération les valeurs d'inclusion et de transparence du Codex.

Nous planifions une première série de consultations qui devraient pour l'instant se tenir en mars et avril 2022, afin de faciliter le développement des positions des membres susceptibles de nous conduire à un consensus. Pour ce faire, une série de discussions bilatérales en ligne sera organisée entre d'une part le Président et les Vice-Présidents de la Commission, et d'autre part les membres, des groupes régionaux ou des groupes de membres partageant les mêmes positions et d'observateurs. Nous nous attacherons à élaborer de nouvelles solutions au lieu de répéter les positions existantes bien connues. Dans cette optique, nous avons procédé à l'analyse de la position actuelle ci-jointe, que nous utiliserons pour lancer les discussions.

Notre mandat de la quarante-quatrième session de la Commission reconnaît que le CCEXEC jouera un rôle majeur et que notre rapport sera examiné par «la quatre-vingt-troisième session du Comité exécutif pour éclairer la poursuite du suivi et de l'examen critique que le Comité exécutif mène». Nous nous efforcerons donc d'informer la quatre-vingt-deuxième session du CCEXEC des avancées dans cette première série de consultations. Cette mise à jour prendra la forme d'un rapport émanant du Président et des Vice-Présidents de la Commission, qui sera publié sur le site web du Codex, accompagné d'autres documents de la quatre-vingt-deuxième session du CCEXEC de la manière habituelle.

Lors de cette réunion, le CCEXEC pourra décider d'exprimer son avis sur ce qu'il attend de lire dans notre rapport à la prochaine réunion afin d'éclairer le processus de suivi et d'examen critique. Nous planifierons alors une ou plusieurs séries de consultations, éclairées par les discussions qui auront lieu pendant la quatre-vingt-deuxième session du CCEXEC dans le but de nous appuyer sur les avancées réalisées.

Nous encourageons tous les membres et observateurs désireux de s'impliquer dans ce processus de consultation de garder l'esprit ouvert, d'explorer toutes les opportunités offertes aux membres afin de parvenir à un consensus sur un processus et un résultat acceptables pour la discussion attendue concernant l'avant-projet de norme sur le chlorhydrate de zilpatérol, à l'occasion de la quatre-vingt-troisième session du CCEXEC et de la quarante-cinquième session de la Commission en novembre prochain. Si, en tant que Président et Vice-Présidents de la Commission, nous pouvons «encourager et permettre», conformément au mandat qui nous a été confié par la quarante-quatrième session de la Commission, nous ne pouvons pas diriger les membres. Les solutions potentielles sont entre les mains de tous les membres du Codex.

Nous avons pris note du souhait de la quarante-quatrième session de la Commission de la tenue informelle du processus consultatif. Nous comprenons également la nécessité de créer un processus permettant une discussion ouverte et franche. Nous souhaitons par conséquent que le Président et les Vice-Présidents de la Commission dirigent et animent chacune des discussions de consultation. Le Secrétariat du Codex ne se joindra pas aux discussions et ces dernières ne seront pas consignées de manière formelle ni publique. Le Président et les Vice-Présidents de la Commission prendront leurs propres notes et s'en serviront pour élaborer leurs rapports respectifs auprès du CCEXEC et de la Commission, qui seront publiés de la manière habituelle. Ces rapports dresseront la liste des membres et observateurs ayant participé aux discussions, et ils feront la synthèse et l'analyse des thèmes et problématiques clés abordés. Les rapports n'attribueront pas d'avis ni d'observations spécifiques aux membres ou observateurs à titre individuel.

Afin de garantir que tous les membres et observateurs souhaitant s'engager dans le processus de consultation aient la possibilité de le faire:

- nous avons averti les membres et observateurs qui ont apporté des contributions de fond aux discussions sur le zilpatérol pendant la quarante-quatrième session de la Commission, selon notre analyse du procès-verbal;
- nous engageons les coordonnateurs régionaux sur le potentiel de discussions rassemblant un certain nombre ou l'ensemble des membres de leurs régions respectives;
- nous nous adressons à tous les membres et observateurs au travers de cette lettre, et nous les invitons à contacter le Président et les Vice-Présidents de la Commission s'ils souhaitent organiser une discussion, en les exhortant, dans la mesure du possible, à se joindre à d'autres personnes partageant le même avis pour nous aider à gérer efficacement le processus de consultation.

Analyse de la position actuelle sur le chlorhydrate de zilpatérol

Le Président et les Vice-Présidents de la Commission partent de la compréhension commune suivante vis-à-vis de la position actuelle sur le chlorhydrate de zilpatérol.

- Les désaccords actuels ne portent pas sur l'évaluation des risques, mais sur la gestion des risques et les objectifs politiques légitimes qui diffèrent d'un pays ou d'une région du monde à l'autre. Cependant, ces objectifs politiques ne représentent pas «d'autres facteurs légitimes», tels que définis par le Codex, car ils n'ont pas été acceptés au niveau mondial.
- Les positions suggérant que, en l'absence de norme du Codex, les membres pourraient utiliser l'évaluation des risques des JECFA pour développer leur stratégie de protection de la santé des consommateurs et du commerce ignorent le paradigme de l'analyse des risques et la nécessité de la gestion des risques et de la communication dans l'élaboration des normes, comme indiqué dans le Manuel de procédure.
- Les positions suggérant que l'évaluation des risques est assez claire et que nous devrions développer directement une norme sans discussion préalable ignorent aussi le paradigme d'analyse des risques et la nécessité de la gestion des risques et de la communication dans l'élaboration des normes. Les Principes de travail pour l'analyse des risques à appliquer dans le cadre du Codex Alimentarius indiquent notamment que la gestion des risques doit aussi tenir compte des conséquences économiques et de la faisabilité des solutions de gestion des risques, et prendre particulièrement en considération les spécificités des pays en développement.
- Cela étant dit, les projets de limites maximales de résidus (LMR) répondent à toutes les exigences de procédure et exigences scientifiques pour l'avancement de la norme.

- Toutefois, l'avancement n'est pas la seule solution de procédure possible lors de la quarante-cinquième session de la Commission. Les solutions de procédure identifiées pendant la discussion initiale par la quatre-vingt-unième session du CCEXEC en réponse à la demande du Président du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) étaient les suivantes: ajournement; adoption à l'étape 5/8; adoption à l'étape 5; interruption des travaux. À ce jour, aucune solution n'a fait l'objet d'un consensus.
- Bien que la discussion du CCEXEC portant sur l'opérationnalisation des déclarations de principes ne puisse changer les déclarations elles-mêmes, elle pourra apporter des idées et des suggestions d'outils permettant aux membres de modifier leur position. Ce faisant, le Président et les Vice-Présidents de la Commission intégreront des aspects des travaux du sous-comité sur l'opérationnalisation des déclarations de principes, pour lesquels ils pourraient soutenir un compromis et un consensus. Les discussions sur le zilpatérol seront ainsi éclairées par les travaux sur l'opérationnalisation des déclarations de principe, mais elles n'en dépendront pas.

Au nom de :

Steve Wearne, Président Allan Azegel, Vice-Président Raj Rajasekar, Vice-Président Diego Varela, Vice-Président Steve.Wearne@food.gov.uk
ae_allan@yahoo.com
raj.rajasekar@mpi.govt.nz
diego.varela@achipia.gob.cl

Soleme